

**COPIE**

## Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 2 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

### **I- Mesures normatives.**

#### **I-1. Dispositions réglementaires de mise en œuvre de la stratégie de promotion et de développement de l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation.**

A la suite du séminaire organisé à l'effet d'impulser une nouvelle dynamique au secteur de l'enseignement supérieur, il a été retenu d'engager des réformes en profondeur aux fins de sa réorganisation.

Il s'agit particulièrement de :

- asseoir une politique et un régime de gouvernance des universités nationales ;
- mettre en place un mécanisme d'assurance-qualité de recrutement des enseignants par l'instauration d'un fichier des aspirants ;
- instaurer un dispositif d'évaluation de la qualité des enseignements et des enseignants.

C'est pour concrétiser ces réformes que le Conseil a adopté les décrets portant :

- attributions, organisation et fonctionnement de l'Organe national de Contrôle et d'Ethique dans l'Enseignement supérieur ;
- rémunération des personnes nommées dans les fonctions universitaires de direction, de même que les décrets fixant :
- le cadre général de création et d'organisation des écoles doctorales dans les universités publiques ;
- le cadre de création et d'organisation des chaires dans lesdites universités, puis le décret définissant

- les modalités d'organisation de l'inscription au Fichier national des aspirants à l'Enseignement supérieur.

Les ministres intéressés assureront la mise en œuvre diligente de ces actes réglementaires.

### **I-2. Mise en place du cadre institutionnel chargé de la formalisation du Compact régional du Bénin avec le Millenium Challenge Corporation (MCC).**

Après la réalisation du Compact Millenium Challenge Account 2, le Conseil d'administration du MCC a retenu que notre pays est éligible à un nouveau programme, cette fois-ci de dimension régionale.

Ledit programme est destiné à soutenir des projets dans le secteur des transports en vue de promouvoir l'intégration économique, l'accroissement du commerce dans la sous-région, ainsi qu'une meilleure coopération frontalière entre le Bénin et le Niger.

Dans cette perspective, il incombe à notre pays de mettre en place un cadre institutionnel composé d'un comité de pilotage et d'une équipe technique de formulation du Compact. Celui-ci sera notamment chargé de contribuer à :

- l'identification de projets porteurs par les pays éligibles et leur présentation au MCC ;
- la finalisation des différentes études de faisabilité et la validation avec le MCC, des principales composantes du Programme d'investissement régional ;
- la réalisation des diligences techniques, environnementales, sociales, politiques et juridiques ;
- la négociation puis la signature de l'accord de don.

C'est à cette fin que le décret subséquent a été pris et les ministres concernés instruits à l'effet d'assurer le fonctionnement optimal de l'équipe ainsi constituée.

Par ailleurs, le Conseil a marqué son accord pour la mise à disposition de la contribution financière du Bénin à la formulation dudit compact.

### **I-3. Réorganisation de la pyramide sanitaire en République du Bénin.**

La nouvelle Politique nationale de santé communautaire du Bénin pour la période 2018-2030 est orientée vers l'atteinte de la couverture sanitaire universelle. A cet effet, aux termes du décret adopté par le Conseil des Ministres, l'organisation de la pyramide sanitaire vise à :

- assurer la promotion de la santé, l'accessibilité aux soins de santé et garantir la qualité des services de santé, ainsi qu'une gestion rationnelle et efficiente des ressources disponibles ;
- contribuer au processus de décentralisation ;
- renforcer la participation communautaire, la reddition de comptes, la responsabilité des acteurs, le partenariat entre les structures sanitaires publiques et privées.

## **II- Communications.**

### **II-1. Réalisation de l'étude de faisabilité de la mise en place d'un centre technique agro-alimentaire au Bénin.**

La plupart des entreprises du secteur agro-alimentaire, formelles ou informelles sont peu compétitives et éprouvent des difficultés à s'ouvrir sur l'international.

Le diagnostic effectué pour en déterminer la cause a permis de relever le manque de professionnalisme de leur personnel, le non-respect des bonnes pratiques d'hygiène et de production, de même que l'absence d'équipements modernes et performants.

En vue d'accompagner ces entreprises pour l'amélioration de la qualité de leurs produits ainsi que pour la mise aux normes de ceux-ci, le Gouvernement a décidé de missionner un groupe de travail pour actualiser les études de faisabilité sur le Centre technique agro-alimentaire et faire ressortir la meilleure option adaptée à l'environnement économique actuel.

A cet effet, le Conseil a décidé de la contractualisation avec un cabinet expérimenté.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche prendront toutes les dispositions nécessaires à cette fin.

## **II-2. Réalisation de diverses études dans le cadre de la construction d'un établissement hospitalier à Togbin et d'un centre de psychiatrie à Allada.**

La revue des établissements hospitaliers dans les départements de l'Atlantique et du Littoral révèle, pour certains d'entre eux, un besoin de mise aux normes. De plus, les lieux d'implantation de ceux-ci sont désormais limités et n'offrent pas de possibilités d'extension ou de développement de pôles de spécialités médico-chirurgicales. C'est pourquoi, le projet à réaliser dans la localité de Togbin consiste en la construction, sur un même espace :

- d'un centre hospitalier universitaire général ;
- d'un centre hospitalier universitaire de la mère et de l'enfant ;
- d'un funérarium de trois cents places.

Ainsi, l'avènement de ce complexe sanitaire permettra de délocaliser et d'intégrer certaines spécialités actuellement dispersées dans les départements concernés.

Sa réalisation aidera notamment à :

- améliorer les capacités d'accueil de même que la qualité des soins offerts aux populations ;
- développer des pôles de spécialités ; puis
- faciliter la référence et la contre-référence.

Quant au projet de construction d'un centre hospitalier universitaire de psychiatrie à Allada en remplacement de celui de Jacquot au quartier Fidjrossè de Cotonou, il aura pour effet d'améliorer l'offre de soins en psychiatrie, la formation médicale et paramédicale dans ce domaine, la qualité de la prise en charge des patients sur un site plus adapté.

Dans la perspective de la mise en œuvre de ces projets, divers prestataires qualifiés ont été retenus pour la réalisation des études de faisabilité, architecturales, techniques, d'impacts environnemental et social y relatives.



### **II-3. Construction d'un collège d'enseignement général moderne à Ganvié, dans la commune de Sô-Ava.**

Les études techniques et architecturales pour la construction dudit collège ont été conduites dans le cadre des projets touristiques à réaliser dans la cité lacustre de Ganvié, en vue d'y loger un pôle de développement de l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

Les travaux intègrent notamment la construction des locaux administratifs, d'un atelier avec des aires de stockage, d'une bibliothèque, d'une salle polyvalente, d'une infirmerie, de vestiaires sportifs, d'un espace sportif extérieur, d'espaces récréatifs et d'un bloc sanitaire.

### **II-4. Contractualisation pour l'assistance technique dans le cadre de l'accompagnement de l'Agence de développement du projet Sèmè-City.**

Le Gouvernement entend renforcer les acquis appréciables de l'initiative Sèmè-City en mettant en place un pôle d'établissements supérieurs d'envergure régionale et internationale de référence pour la formation technique et professionnelle.

Ce faisant, il s'agit de contribuer à doter notre pays et au-delà, l'Afrique, de centres d'excellence à même d'offrir des formations de pointe dans les domaines et secteurs productifs de l'économie tels que la transformation numérique, l'agro-industrie, les villes durables et intelligentes, l'hôtellerie et le tourisme, les technologies de la santé, l'énergie, la technologie et l'électronique, la grande consommation, la mécanique, etc.

Pour y parvenir, cette plateforme régionale de formation comprendra :

- les établissements en mode de délocalisation à travers des partenariats avec les écoles internationales ;
- les établissements supérieurs d'excellence ouverts par l'Etat ou en partenariat avec l'Etat.

Sa finalité est, en plus de dispenser des formations de pointe, de freiner l'immigration des élites africaines vers d'autres continents.

A cet effet, un cabinet spécialisé a été sélectionné et sa mission consistera à accompagner, dans toutes ses dimensions, le projet de Sèmè-City.

### **III- Rencontres et manifestations internationales.**

Le Conseil a autorisé l'organisation à Cotonou, les 10 et 11 mars 2022, du forum national pour l'accélération de l'éducation des filles au Bénin.

### **IV- Mesures individuelles.**

Les nominations suivantes ont été prononcées au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, après une nouvelle sélection aux hautes fonctions universitaires de direction.

#### **✓ A l'Université d'Abomey-Calavi**

- **Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (IMSP)**

**Directeur adjoint :** Monsieur Vincent A. MONWANOU

- **Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI)**

**Directeur adjoint :** Monsieur Gaston G. EDAH

- **Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi**

**Directeur adjoint :** Monsieur Vincent PRODJINONTO

- **Faculté des Sciences Agronomiques (FSA)**

**Vice-doyen :** Monsieur Augustin K. N. AOUDJI

- **Faculté des Sciences et Techniques (FAST)**

**Doyen :** Monsieur Farid A. K. BABA-MOUSSA

- **Ecole Nationale des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ENSTIC)**

**Directeur :** Monsieur Ferdinand KPOHOUE

- **Ecole de Médecine**

**Directeur adjoint :** Monsieur Ulrich B. VODOUHE

- **Ecole de Pharmacie**

**Directeur adjoint :** Monsieur Habib GANFON

- **Institut National de l'Éducation Physique et Sportive (INEPS)**

**Directeur** : Monsieur D. Basile AGBODJOGBE

- **Faculté de Droit et de Sciences Politiques (FADESP)**

**Doyen** : Monsieur Léon JOSSE

- **Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines d'Adjarra**

**Vice-doyen** : Monsieur Joseph P. SAHGUI

- **Centre béninois des Langues étrangères**

**Directeur** : Madame Rissikatou MOUSTAPHA épouse BABALOLA

- **Institut du Cadre de Vie**

**Directeur** : Monsieur Euloge OGOUWALE

- ✓ **A l'Université de Parakou**

- **Faculté d'Agronomie**

**Vice-doyen** : Monsieur Erick Virgile Bertrand AZANDO

- **Ecole Nationale des Techniques en Santé publique et surveillance épidémiologique**

**Directeur** : Monsieur Tododjitché Thierry Armel ADOUKONOU

- **Faculté de Médecine**

**Vice-doyen** : Monsieur Mourtawakilou GOMINA ASSOUMANOU

- ✓ **A l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques**

- **Vice-recteur chargé de la Coopération**

Monsieur Thierry Gorlon GODJO

- **Vice-recteur chargé des Affaires Académiques**

Monsieur Edmond Codjo ADJOVI

- Ecole nationale supérieure des Biosciences et Biotechniques appliquées

Directeur adjoint : Monsieur Eben-Ezer EWEDJE

- Institut national supérieur de Technologie industrielle

Directeur adjoint : Madame Yvette Sèdjro KIKI TANKPINOU

- Institut national supérieur des classes préparatoires aux études d'ingénieur

Directeur : Monsieur Christian Djidjoho AKOWANOU

- Faculté des Sciences et Techniques de Natitingou

Doyen : Monsieur Mahouton Jonas Stéphane HOUNDJO

- Ecole nationale supérieure de Natitingou

Directeur : Monsieur Innocent DJEGBE

- Ecole de Gestion et d'Exploitation des Systèmes d'Elevage

Directeur : Monsieur Sabbas ATTINDEHOU

- Ecole d'Aquaculture

Directeur : Monsieur Simon AHOUANSOU

Directeur adjoint : Madame Diane Mathilde KPOGUE

- Ecole des Sciences et Techniques de Conservation et de Transformation des Produits agricoles

Directeur : Madame Flora CHADARE

- Ecole de Gestion et de Production végétale et semencière

Directeur : Monsieur Appolinaire ADANDONON.

Fait à Cotonou, le 2 mars 2022,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.